

Rapport de majorité N° 213/2020

Rénovation de l'école et de la salle de gymnastique du Centre-Ville ainsi que des aménagements extérieurs

- Demande d'un crédit d'étude de CHF 1'320'000.- TTC pour la rénovation de l'école, de la salle de gymnastique et des abords immédiats
 - Demande d'un crédit d'étude de CHF 188'000.- TTC pour le renouvellement des aménagements extérieurs
-

Nyon, le 23 novembre 2020

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission s'est réunie le mardi 8 septembre 2020 à la salle du Conseil Communal. Cette séance a réuni Mesdames Marina Alberti, Laure Damtsas, Valérie Mausner Léger, Danièle Schwerzmann et Messieurs Olivier Riesen, Christian Udasse et Jean-Pierre Vuille (Président et rapporteur). Monsieur Patrick Buchs était excusé.

Présents également à cette séance Madame la Municipale Stéphanie Schmutz et Monsieur Christophe Bornand (chef de service du SECO) et Messieurs Claude Uldry, Municipal et Claudio Di Lello (chef de service Architecture et Bâtiment). Nous les remercions pour leurs explications et réponses à nos questions.

La commission s'est réunie une deuxième fois le mercredi 16 septembre 2020 pour une visite *in situ* à l'école du centre-ville. Cette séance a réuni Mesdames Laure Damtsas, Valérie Mausner Léger, Renata Sukiennik (en remplacement de Madame Marina Alberti) et Messieurs Olivier Riesen, Christian Udasse et Jean-Pierre Vuille (Président et rapporteur). Madame Danièle Schwerzmann était excusée. Monsieur Patrick Buchs était absent.
Nous remercions Messieurs Claude Uldry, et Claudio Di Lello pour cette visite, leurs explications et les réponses à nos questions.

Pour la troisième séance :

Cette séance a réuni Mesdames Marina Alberti, Laure Damtsas, Valérie Mausner Léger, Danièle Schwerzmann et Messieurs Olivier Riesen, Christian Udasse et Jean-Pierre Vuille (Président et rapporteur). Monsieur Patrick Buchs était excusé.

Les trois séances ont été tenues en respectant les mesures barrières anti-Covid 19.

Introduction

La rénovation de l'école et de la salle de gymnastique du Centre-Ville (CV) sont comprises, avec le renouvellement des aménagements extérieurs dans ce préavis. Cette demande de crédit d'étude est un avant-projet non définitif. Suite à une première séance, nous avons demandé une visite des lieux pour mieux visualiser les différents éléments et les travaux à entreprendre. Les membres présents de la commission ont pu visiter cette école de fond en comble ainsi que la salle de gymnastique. Les abords extérieurs ont aussi suscité beaucoup de questions pertinentes.

Le périmètre est découpé en deux zones d'intervention :

- La P1 qui comprend L'école, la salle de gymnastique et les abords immédiats.
- La P2 qui comprend l'espace de quartier-préau, la promenade du Jura et les talus (le glacis).

L'école a été construite en 1908 et la salle de gymnastique à sa suite. (Réfection du préau en 1967, des façades de l'école et la création d'un couvert pour vélos en 1981) (Transformation des vestiaires de la salle de gymnastique en 1973).

L'école comporte actuellement huit salles de classes, une salle des maîtres, une salle ACT/ACM, deux salles d'appui, un bureau de concierge, un dépôt ainsi que des locaux techniques et des combles non aménagés. L'espace utilisé anciennement par l'unité d'accueil pour écolier (UAPE) est libre actuellement. Le bâtiment de l'école est recensé en note 2 par le Service des Monuments et Sites de l'Etat de Vaud.

La salle de gymnastique adossée à l'ancien collège du XVIIIe siècle se compose d'un seul niveau au rez-de-chaussée et comprend une salle de gymnastique, des vestiaires et des locaux d'entreposage du matériel.

L'espace de quartier-préau, de la promenade du Jura et du glacis comprend un parking actuellement de 25 places, une place de jeux pour enfants et une fontaine inactive depuis des années. Les places de parc sont accessibles grâce à une borne rétractable de 17h30 à 07h15 du lundi au vendredi ainsi que de manière illimitée en fin de semaine.

Les rénovations envisagées

Périmètre P1 :

L'école

Pour l'école, l'étude portera sur l'enveloppe thermique, l'isolation, l'assainissement des façades, la toiture (actuellement sans sous-toiture) la transformation des fenêtres à simple vitrage et les installations sanitaires et électriques (fonctionnelles mais obsolètes) l'aménagement des combles en atelier créatif et transformation d'un local au rez-de-chaussée inférieur en salle de rythmique. Pour les personnes à mobilité réduite, ouverture d'une entrée pour accès aux locaux et création d'un ascenseur. Les concepts de sécurité statique, parasismique et protection incendie seront mise aux normes.

La salle de gymnastique

En note 3 du Service Monuments et Sites de l'état, cette salle ne possède ni douche ni sanitaires ! Elle est conçue comme l'école dans un style de l'époque, le Heimatstil. Les façades nécessitent d'important travaux d'assainissement et les parties crépies doivent être entièrement rénovées. Un chauffage au sol sera installé à la place des vieux radiateurs (à noter que les trois bâtiments (école, collège et salle de gymnastique) ont un chauffage en commun). L'entrée sera restituée côté ville comme à l'origine par le perron d'accès et l'annexe nord devrait être remplacée par une construction en bois avec une résistance au feu vu les constructions voisines. Une isolation performante de la toiture est prévue permettant une amélioration significative du bilan énergétique estimée à 50%. Malgré tous ces travaux, cette salle ne sera pas aux exigences et directives cantonales du règlement scolaire d'une salle VD1 pour les classes primaires et les associations sportives et ceci à cause des surfaces minimales des annexes (vestiaires, douches et sanitaires) .

Une installation photovoltaïque est prévue sur ce bâtiment, côté ouest.

Périmètre P2

Le préau

Le périmètre, qui a accueilli sur une partie des pavillons scolaires provisoires est totalement repensé. La dépose des pavillons, la mise aux normes du préau et le fait que le stationnement de voitures sera interdit, ouvre la possibilité de mettre en valeur cet espace. Tous les arbres majeurs sont maintenus, soignés et valorisés. Construite par les élèves en 1926 le bassin de la fontaine (inactive depuis de nombreuses années) sera enlevé.

Une grande partie du terrain sera désimperméabilisée et deux fontaines, dont une sèche (fontaine à jets intermittents), seront construites. Les surfaces proches des bâtiments restent tout-temps. Le mobilier et tous les éléments construits seront en bois (jeux, bancs, couvert).

Des potagers prendront place, ainsi que le couvert de l'école, des tables et assises, des éléments de sport et de loisirs ainsi qu'une aire de jeux. Un jardin sec et une œuvre d'art intégrée seront aussi réalisés. Une passerelle descendra du glacis en remplacement de l'escalier vétuste.

Le glacis

Tous les arbres majeurs sont maintenus. Un jardin en stabilisé, parsemé d'ilot, plantés d'arbustes et de petits arbres multi-tronc s'installe et un jardin est aménagé dans la courette au sud. Les essences plantées sont essentiellement indigènes. Les essences horticoles qui tapissent le glacis sont remplacées par des arbustes indigènes ou une prairie maigre. Ces plantations iront jusqu'au nord de la Promenade d'Italie.

Discussions

- L'enclassement actuel qui atteint son maximum fait débat (Vœu 1).
- Le point le plus discuté est le périmètre P 2.
- La transformation de cette cour en fitness en plein air, jardin, jardin potager avec fontaine est problématique pour certains qui pensent que, vu la situation sur le plan (vœu 2), ces jardins n'auront que peu de soleil. La commission discute aussi de la disparition programmée de la fontaine. Certains pensent que cette construction, bientôt centenaire, érigée par les élèves d'alors pouvait être un modèle pédagogique pour les élèves d'aujourd'hui. La changer de lieu (Bel exemple : la délocalisation de la fontaine du collège de Marens) pourrait-être une solution *a minima*.
- Le fait que lors de service funèbre (ayant pratiquement toujours lieu en semaine) il n'y a aucune possibilité de parcage aux abords immédiat près du temple, du moins pour la parentèle proche du défunt, interpelle vivement une partie de la commission (vœu 3). Cependant, ce fait a déjà été évoqué de nombreuses fois devant ce Conseil !
- La décision d'enlever les possibilités de parcage aux habitants du quartier est évoquée. Bien que le service de mobilité ait assuré que ces locataires seraient relocalisés, on peut penser que ces places de remplacement seront soit plus chères, soit situées plus loin, soit inadaptées à des besoins spécifiques (par exemple, accès à des aides- soignants à domicile). Un conseiller estime même qu'en cas de refus du P2, un redimensionnement des places de parc pourraient augmenter le nombre de ces places. La majorité de la commission pense qu'il n'y pas urgence à faire ces aménagements extérieurs et de supprimer ces places de parcs.
- Le prix des frais de concours pour l'œuvre d'art intégrée (CHF 29'000. --) paraît très élevé pour certains.

Vœux de la commission

Vœu 1 : Que la rénovation en salle de rythmique soit compatible avec une transformation rapide en salle de classe si le besoin devait s'en faire sentir.

Vœu 2 : Que si le P2 devait se faire, de changer la disposition des engins du fitness en plein air pour qu'ils ne soient pas en face des fenêtres de classe.

Vœu 3 : Que les services « mobilité » et « police » réfléchissent à une solution de parcage temporaire pour 3 ou 4 véhicules aux abords immédiats du temple.

Conclusion

Suite à ces trois séances, la commission est persuadée que la rénovation de l'école du Centre-ville et de la salle de Gymnastique est nécessaire. Elle a pu constater lors de la visite, l'état de vétusté de ces locaux. Pendant la rénovation de l'école, l'enseignement se poursuivra dans les classes de l'ancien collège. Les travaux pour la salle de gymnastique débuteront quand les élèves auront regagné leur école. Cependant la majorité de la commission ne peut approuver la demande de crédit d'études pour le renouvellement des aménagements extérieurs. Elle estime qu'il n'y a pas d'urgence à ces travaux et c'est pourquoi elle vous propose l'amendement suivant :

Amendement : La majorité de la commission refuse le crédit d'étude de CHF 188'000.-TTC pour le renouvellement des aménagements extérieurs.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 213/2020 « Rénovation de l'école et de la salle de gymnastique du Centre-Ville ainsi que des aménagements extérieurs - demande d'un crédit d'étude de CHF 1'320'000.- TTC pour la rénovation de l'école, de la salle de gymnastique et des abords immédiats et demande d'un crédit d'étude de CHF 188'000.- TTC pour le renouvellement des aménagements extérieurs »,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer un crédit de CHF 1'320'000.- TTC pour l'étude de la rénovation de l'école, de la salle de gymnastique et des abords immédiats ;
- ~~2. d'octroyer un crédit de CHF 188'000.- TTC pour l'étude du renouvellement des aménagements extérieurs ;~~
3. de porter ces montants en augmentation du compte N° 9143-20 « dépenses du patrimoine administratif », dépense amortissable en 5 ans.

La majorité de la Commission :

Damtsas Laure
Riesen Olivier
Udasse Christian
Vuille Jean-Pierre (Président & rapporteur)